# OFFENSIVE JAPONAISE EN CHINE

Amsterdam, 30. — Le communiqué militaire chinois cité par la service d'informations britannique, annonce que les troupes nippones qui ont passé à l'offensive à la frontière du Hupeh et Anhwei, se sont emparées des villes de Lwangtai, Susung, Tsihu et Lotien.

## Nouveau bombardement de Calcutta et de Chittagong

Tokio, 30. — Le Grand Quartier Impérial mande des territoires du Sud que des bombardiers japonais ont attaqué, à l'aube du 23 décembre, les objectifs militaires à Calcutta, à Chittagong et à Féni.

Des coups directs mirent le feu à deux cargos de 5 000 tonnes ancrés dans le port de Chittagong. A Calcutta, les aviateurs nippons bombardèrent les chantiers navals de l'Est, allumant de violants incendies.

Tous les appareils ayant pris part à ces raids sont rentrés indemnes à leurs bases.

## Les Anglais voudraient bien reprendre la route de Birmanie

Tokio, 30. — Le « Tokio Asahi Shimbun » qualifié de « nettement ridicules » les informations anglo-américaines annonçant à cor et à cri, le début d'une offensive contre la Birmanie.

Evoquant les événements qui se sont déroulés sur la frontière indo-birmane, le journal s'efforce de dégager les motifs qui ont incité les anglo-saxons à faire si bruyamment état d'une prétendue action offensive dans ces régions.

Après avoir précisé que, sur ce théâtre d'opérations, l'ennemi s'est borné à inaugurer une tactique de guérilla dans les secteurs inoccupés par les troupes nippones, le « Tokio Asahi Shimbun » souligne tout d'abord que, dès la mi-octobre déjà, au moment où se tint aux Indes la conférence militaire, présidée par le général Wavell, les Anglais avaient annoncé cette offensive, ayant pour but la reconquête de la Birmanie.

« Or, poursuit le journal, un bref examen permet de déceler rapidement les causes de cette mœuvre britannique : il suffit de se rappeler en premier lieu, que la gouvernement de Tchoung-King n'a pas ménagé ses attaques à l'adresse des Anglais et des Américains auxquels il reproche de ne pas avoir tenu leurs promesses relatives à l'envoi de matériel de guerre, tout en exigeant en outre, la création d'un second front en Asie orientale.

« D'autre part la perte de la route de Birmanie a été pour Tchang-Kai-Chek, un coup très dur : En annonçant qu'ils reprennent l'initiative les Anglais veulent laisser subsister l'espoir qu'il sera possible de reconquérir cette importante voie de communications.

« En troisième lieu, les Anglais ont, en lançant le bruit d'une offensive contre la Birmanie, cru pouvoir enrayer l'état d'esprit anglophobe qui, de plus en plus se manifeste parmi la population hindoue en lui faisant miroiter que ces opérations aménageraient la réoccupation de régions particulièrement fertiles.

« Il s'agit enfin, conclut le journal, de ne pas perdre de vue que les industries anglaises et américaines d'armement ont fortement besoin de l'étain et du caoutchouc de Birmanie, de Malaisie et des Indes néerlandaises et que le haut commandement doit tenir compte de leurs exigences ».

## 10.000 VICTIMES DU CYCLONE DANS LE BENGALE

Bangkok, 30. — On mande de Bombay :

Le cyclone qui avait ravagé plusieurs régions bordant le golfe du Bengale au début du mois de novembre aurait causé environ 10 000 victimes dans le secteur de Minapur, qui n'est qu'une des régions touchées par le sinistre.

## Le magnifique geste de solidarité de la Légion Cochinchinoise

Vichy, 30. — La Légion de la Cochinchine vient d'adresser à M. Brevie, secrétaire d'Etat aux Colonies, un nouveau don de 10 millions. Cet envoi, qui porte à 20 millions 600.000 francs la contribution de la Légion Cochinchinoise aux œuvres d'entr'aide métropolitaines pour l'année 1942, sera, selon le désir des donataires, à répartir entre le Secours National, l'Œuvre des Prisonniers de Guerre, l'entr'aide aux soldats annamites retenus en France et les deux villas filleules de la Cochinchine : Tours et Rosendaël.

## BON MARI, BON PÈRE... ...le chef comptable vola en 10 ans un demi-million à son administration

### Il a été condamné à 5 ans de réclusion

Paris, 30. — Chef comptable à la Compagnie d'assurances « La Populaire », Paul Gros comparaît devant les assises pour avoir détourné au préjudice de cette administration, 534.000 francs en tirant sur lui-même une trentaine de chèques. Ces vols se sont échelonnés sur une dizaine d'années et les sommes ainsi prélevées étaient portées en comptabilité, comme versées au Trésor public.

Or, ce voleur que personne ne soupçonnait, vivait modestement, à Montgeron, dans un petit pavillon. Il se comportait en toutes choses avec minutie et son existence étriquée ne laisse aucune marge à la dilapidation.

Au début de sa vie, il avait déjà été congédié, pour détournements, au Crédit du Nord, et s'en était alors tiré avec un aursis. Depuis, il a acheté son pavillon ainsi que deux terrains. La vente de ces biens a produit, ajouté à son dépôt en banque, 324.000 frs qu'il a remboursés. Qu'est devenu le reste ?

L'avocat général Mihac et Me Colonna-Santini échangent enfin leurs impressions, « Malfaiteur public ! » clame le premier, « Excellent mari, père de famille exemplaire », riposte la second. Ils ont d'ailleurs raison tous les deux et la cour et le jury, après avoir répondu « oui » à cent onze questions, condamnent Paul Gros à cinq années de réclusion à 300 frs d'amende, à 196 000 frs de restitution et à 1 franc de dommages-intérêts.

## SUSPENSION DES RELATIONS TÉLÉGRAPHIQUES AVEC L'INDOCHINE

Vichy, 30. — Le secrétaire d'Etat aux Colonies fait connaître que les relations télégraphiques privées entre l'Indochine et la France sont actuellement suspendues.

## DÉCHÉANCES DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Vichy, 30. — Par décret en date du 24 décembre 1942, que publiera le « Journal Officiel » de demain, sont déchus de la nationalité française :

Julien Blondel, ex-ministre plénipotentiaire de deuxième classe à Sofia ;

Pierre Brossolette, journaliste ;

Henri Diamant-Berger, homme de lettres ;

Hervé Grandis de l'Epervier, ex-conseiller d'ambassade, chargé de la légation de France à La Paz ;

Félix Gouin, ex-député ;

Jacques Paris, ex-conseiller d'ambassade ;

Charles Vallin, ex-député.

## AVIS ET COMMUNICATIONS

### LES ÉTRENNES DANS LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Dans les banques, grosses maisons de commerce et dans la plupart des industries, la coutume des « Etrennes » est à peu près établie. Coutume fort agréable à tous en tout temps, plus agréable encore en ces temps difficiles.

Mais en ces jours de fin d'année qui, malgré les circonstances, restent des jours de fête, combien nombreux sont ceux pour qui il n'y aura pas d'étrennes et qui sentiront plus durement leurs souffrances et leur misère.

Un peu partout dans les bureaux et les magasins, un pur élan de générosité, d'esprit de solidarité et d'entr'aide se manifeste qui prolonge la « Bemeine de Noël du Secours National ». Avec l'approbation et l'encouragement des chefs d'entreprise, des souscriptions s'organisent de toute côté ; du directeur au jeune coursier, chacun apporte aisément sa contribution au B.N., de façon à mettre relief-ci en mesure d'intensifier son action bienfaisante en faveur de l'enfance malheureuse, des prisonniers et de leurs familles, des sinistrés pour qui, sans lui, il n'y aurait pas d'étrennes.

Lisez LES SPORTS DU NORD
En vente le Samedi. — Le N° 1 fr.

# SPORTS

## LE MENU DU JOUR DE L'AN

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES DU 1er JANVIER 1943

### FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

A Vivet, Stade Lemaire, à 14 h. 30 : S.C. Fivois - Stade Reims.

CHAMPIONNAT DU NORD EXCELLENCE

A Denain, Stade J. Wauth, à 14 h. 30 : Denain A - S.B. Oignies.

1re DIVISION TERRIENNE

A Halluin, à 15 h. : U.O. Halluin-Ol. Marcq.

A Lens, à 15 h. : Sport-Lens - U.S. Seclin.

COUPE DES FLANDRES

A Armentières, à 14 h. 30 : J.A. Armentières - A.S. Tourcoing.

A Annœullin, à 14 h. 30 : E.S. Annœullin - Houplin-Ancoisne.

### BASKET-BALL

A Tourcoing, Stade Fromentin, à 15 h. : U.S. Tourcoing - O.I.C. Lillois.

A Valenciennes, terrain du Rhonal, à 14 h. 30 : R.S.C. Marly - Dorignies.

A Anzin, Jeub. de Lille, à 14 h. 30 : Escut-Sports - Courchelettes.

A Douai, terr. du B.C.D., à 15 h. : B.O. Dechy - Thumeries.

### RUGBY

O.I.C.L. CONTRE R.C. ARRAS

Dimanche prochain sera lieu au stade Guy Lefort, à 14 h. 30, le premier match comptant pour le Championnat des Flandres entre la forte équipe arrageoise et l'O.I.C.L.

Le match sera très intéressant à suivre, car les équipes sont de forces égales, après avoir fait de grande progrès, grâce aux conseils de son capitaine Cazaubon, l'équipe d'Arras réussit en Coupe de France, à battre les Lillois par 5 à 3.

Espérons que les gars de Bernard sauront prendre, dès le départ, un avantage sur les poulains de Bibleude. M. Grassien, de la F.F. de Rugby, arbitrera ce match.

### BOXE

COMPETITION POUR LE TITRE DE CHAMPION DU NORD MI-MOYENS PROFESSIONNELS

M. Gremaux, délégué général de la Fédération nous communique :

A la suite du défi de Crion (Maubeuge) à Descampa (Armentières) détenteur du titre, ce dernier ne pouvant plus faire le poids, abandonnant son titre, une compétition est ouverte à la date de ce jour pour l'attribution du titre de champion du Nord (Mi-moyens).

Les inscriptions seront closes dans un délai de 13 jours.

Les boxeurs qui désireraient s'inscrire devront faire parvenir leurs records en double exemplaire, ainsi que la somme de 100 fr., droit d'inscription pour le 5 Janvier 1943 à M. Gremaux, 34, rue St-Genois, Lille.

## BOURSE DE PARIS du 30 Décembre 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente

**Fonds d'Etat Français.** — 3 % 96.90 ; 97.10 ; 3 % am. 99.80, 99.50 ; 4 % 1917, 103.85, 103.70 ; 4 % 1918, 104.40, 104.60 ; 5 % 1920, 142.50, 142.10 ; 4 1/2 % 1932 A, 105, 104.50 ; 4 1/2 % 1932 B, 104, 103.60 ; 3 % 1942, 97.77, 98 ; 3 1/2 % 1942, 98.95, 98.43 ; Cais. Aut. 5 % 1994, 122.90, 122.90 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.360, 1.360 ; Obl. Trés. 4 % 1934, 1.260, 1.255 ; P.T.T. 4 1/2 % 1929 C/500, 533, 533 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 135.90, 135.60 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1933, 1.102, 1.103 ; 4 1/2 % 1934, 1.118, 1.108 ; 4 % 1935, 1.110, 1.110 ; Caisse Aut. Tab., 1.040, 1.039.

**Crédits Nationaux.** — Cr. 1919, 940, 930 ; 1920, 560, 565 ; 1934, 1.119, 1.125 ; 1933, 1.100, 1.100.

**Foncières et Communales.** — Fonc. 1883, 387.60, 993 ; Fonc. 1885, 413, 420 ; Com. 1891, 385, 377 ; Com. 1892, 475, 468 ; Fonc. 1895, 483, 481 ; Com. 1899, 423, 416 ; Fonc. 1903, 473, 493 ; Com. 1906, 434, 435 ; Fonc. 1909, 211, 219 ; Com. 1912, 206, 210 ; Fonc. 1915 5 1/2 %, 444, 449 ; Com. 1916 4 %, 1.025, 1.030 ; Fonc. 1920 4 1/2 %, 1.023, 1.008 ; Com. 1931, 1.025, 1.028 ; Com. 1931-33, 1.024, 1.029 ; Com. 1932, 1.038, 1.048 ; Emp. 1933, 1.040, inc.

**Actions Françaises.** — Banque de France, inc., 29.000 d. ; Crédit Foncier, 5.100, inc. ; Crédit du Nord, inc., 775 ; Sté Gén., inc., 5.020 d. ; Suez act., inc., 33.000 d. ; Nord, 2.333, 2.395 ; Tram Lille-Ra-Tg, inc., 414 ; Electr. du Nord, inc., 946 ; Energie ind., 1.470, 4.200 ; Nord Lum. 2.605, 2.690 ; Thom. Houston, 930, 935 ; Péranchies, 3.335, 3.260 ; St Frères, 1.970, 1.930 ; Gaz N.-E., inc., 1.650 d. ; Aciéries Longwy, 1.215, inc. ; Ao. Micheville, inc., 2.550 d. ; Ac. du Nord, 633, 646 ; Arbel, 5.525, inc. ; Constr. Nord-France, 1.700, 1.735 ; Fives-Lille, inc., 2.350 ; Forges N.-E., 1.960, 1.950 ; Jeumont act., 1.020, 1.030 ; Hts Fourn. P.-à-Mousson, inc., 5.800 d. ; Denain-Anzin, inc., 3.650 ; Louvroil-Montbard, 1.511, 1.455 ; Peugeot, 2.000, inc. ; Béthune, inc., 4.150 ; Aniche, 5.970, 7.050 ; Anzin, inc., 2.955 ; Blanzy, 9.000, inc. ; Carvin, 5.950, inc. ; Courrières, 1.265, 1.260 ; Dourges, inc., 4.050 ; Lens, 1.700, 1.715 ; Ligny-lez-Aire, 436, 442 ; Marles, 2.430, 2.445 ; Ostricourt, 5.800 d., inc. ; Vicoigne, 2.493, 2.490 ; Nickel, 3.660, 3.700 ; Ouenza, 9.323 d. 9.400 ; Lille Bonn. (prior.), inc., 1.190 d. ; Lille Bonn. (ord.), 765, 800 ; Air Liquide, 3.600, 3.500 ; Glaces Nord-Fce, inc., 19.925 d. ; Kuhlmann, 2.750, 2.775 ; Pollet Chausson, inc., 4.350 ; Csout. Indochine, 2.620, 2.540 ; Culture Trop., 565, 560 ; Terres Rouges, 1.640, 1.700.

**Ville de Paris.** — Ville Paris 1871, 523, 523 ; 1879, 329, 321 ; 1892, 389, 384 ; 1894-96, 332.60, 335 ; 1899, 366, 368 ; 1999, inc., 392 ; 1904, 357, 380 ; 1910 2 3/4 %, 349, 341 ; 1910 3 %, 311, 312 ; 1912, 298, 299 ; 1929, 1.023, 1.030 ; 1930, 1.020, 1.006 ; Ville Paris 1930 lots, 1.006, 1.015 ; 1931, 1.010, 1.003 ; 4 % fortif. 994, 992 ; 1932, 1.008, 1.017 ; 1934 d 1/2 %, 986, 988 ; 1935, 992, 992 ; 1937, 991, 993 ; 1939, 1.007, 1.013.

**Valeurs Françaises (Oblig.).** — Dép. Nord 4 % 1931 oct., inc., 2.052 ; 4 % 1931, 971, 971 ; 5 % 1933, inc., 1.040 ; 5 1/2 % 1939, 1.030, 1.039.

**Banques.** — C.D.N., 750, 770 ; Union Minez, 1.000, 1.010 (d.).

**Eaux - Transports.** — E.L.R.T., 461, 431 ; Lyon des Eaux (cap.), 3.825, 3.900 (d.) ; Lyon des Eaux (Jce), 3.050, 3.350 (d.) ; Pierchon, 650, inc.

**Electricité.** — Artésienne, 940, 950 (d.) ; Béthunoise, 775, 790 ; Boulonnaise, 1.000, 1.020 (d.) ; Contin. du Gaz, 3.005, 3.150 (d.) ; Electr. Gaz Nord, 1.055, 1.100 (d.) ; Electr. Nord 950, 950 ; Electr. N.-O., 1.290, 1.300 ; Energ. Nord-France, 1.050, 1.075 ; Gaz d'Hersin, 955, inc. ; La Roubaisienne, 4.250, inc. ; Sect. Billy, 1.050, 1.060 (d.) ; Du Houillère, 520, 590 (d.).

**Métallurgie.** — Blanc-Misseron (ord.), 250, inc. ; Blanc-Misseron (prior.), 1.165, 1.250 (d.) ; Aciéries de Longwuy, 1.040, 1.220 (d.) ; de Micheville, 2.300, 2.460 (d.) ; du Nord, 825, 830 ; Sambre et Meuse, 485, 560 (d.) ; Arbel, 2.360, 2.440 (d.) ; Chant. France, 1.700, 1.800 (d.) Ateil. Nord France, 1.540, 1.700 (d.) (part.), 890, 1.230 (d.) ; Autos chen. 106, inc. ; Bleche, 1.550, 1.573 (d.) ; Call. 1.030, 1.130, ex-droit ; Delattre, 1.150, 1.170 (d.) ; Denain-Anzin, 3.650, 3.660 ; Electro-Métal., 450, 470 (d.) ; Fives-Lille, 2.215, 2.320 (d.) Marine, 1.665, 1.700 ; Nord-Est, 1.825, 1.980 (d.) ; Pco-Belge, 9.850, 11.300 (d.) ; Jeumont, 1.020, 1.020 ; Louvroil, 1.550, 1.525 ; Saint-Sauveur, 1.110, inc. ; Sauloes, 3.040, 3.700 (d.) Senelle, 1.880, 2.100 (d.) ; Tubes de Val, 1.300, 1.310 (d.)

**Entreprises et Matér. Constr.** — Carr. Dumont Vireux, 36, 30 (d.) ; Chaux et Cim. Lafarge, 14.800, 15.000 (d.) ; (action B 300) 4.200, 5.360 (d.) ; Ciments du Boul., 1.685, 1.715 (d.), en liquidation ; Portland, 24.300 inc. ; (part), 97.000, ex-coupon ; Cim. et Chaux Rydrauli., 3.395, inc. ; Cim. Franç. et Portl. Boul., 7.800, 8.100 (d.) ; (jouiss.), 6.600, 7.200 (d.) ; Cim Pont-à-Vend., 4.300, inc. ; Desvroise, 5.750, 9.900 (d.) ; La Lorraine, 1.180, 1.240 (d.) ; Pollet et Chausson, 4.050, 4.300 (d.) ; (part), 41.000 inc. ; Super Cim. Boulonnais, 90, 110 (d.).

**Produits chim., Matières, Verreries** — Air liquide, 3.700, 3.690 ; part, 19.600, 19.000 (d.) Engr. d'Auby, 910, 910 ; de Roubaix, 5.300, inc. ; Glaces Nord France, 8.050, 10.750 (d.) ; Huiles, goudrons et dérivés, 7.050, ex-droit ; Kuhlmann, 2.570, 2.800 ; Oxhydrique française, 375, 400 (d.) ; Pechiney, 5.125, 5.825 ; Prod. Orgsno Chim., 1.210, 1.270 (d.) Rhone Poulenc, 4.319, 4.440 ; Saint-Gobain, Chauny et Ciney, 5.200, 5.700 ; Tein. de Libercourt, 570, inc. ; Verr. et Glac. d'Aniche, 3.150, 4.100.

## AU BON MARCHÉ

L'Assemblée du 21 Décembre a approuvé les comptes de l'exercice, clos 31 Juillet 1942, se soldant par un bénéfice net de 26.501.210 fr. 70 et fixé le dividende à 48 fr. bruts par action, payable à compter du 22 Décembre.

Cette Société s'est magnifiquement adaptée à l'économie de guerre et se préoccupation constante a été de se procurer les marchandises pour alimenter son activité, à tel point que l'exercice en cours se présente sous de bons auspices.

11.906

## ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 1er janvier 1943. — Soleil : Lever à 9 h. 49. Coucher à 17 h. 2.

Aujourd'hui : Nouvel An. Demain : Saint-Basile.

## BOURSE DE LILLE du 30 décembre 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente :

**Charbonnages.** — Albi, 4.000, 3.850 Albi (part), 5.350, d.350 ; Anichs, 6.880, 9.960 (d.) ; Anzin, 2.523, 2.540 ; Béthune, 29.523, 40.000 (d.) ; Béthune (1/10), 4.100, 4.100 (d.) ; Blanzy 7.800, 8.010 (d.) ; Carvin, 5.725, 5.950 (d.) ; Clarence, 520, 910 ; Commentry (Jce), 3.910, 4.100 (d.), ex-droit ; Commentry (Cap.), 4.450, 4.700 (d.) ; ex-droit ; Courrières, 1.263, 1.260 (d.) ; Crespin, 203, 220, ex-droit ; Dourges, 3.940, 3.970 (d.) ; Escarpelle, 7.150, 7.273 (d.) ; Lens A, 1.690, 1.700 ; Lens B, 700, 720 (d.) ; Liévin, 1.060, 1.080 ; Liévin (coup. de 30), 33.010, inc. ; Marles, 2.445, 5.420 ; Ostricourt, 5.260, 5.900 (d.) ; Thivencelles, 520, 515 ; Vicoigne, 2.473, 2.500.

**Banques.** — C.D.N., 750, 770 ; Union Minez, 1.000, 1.010 (d.).

**Eaux - Transports.** — E.L.R.T., 461, 431 ; Lyon des Eaux (cap.), 3.825, 3.900 (d.) ; Lyon des Eaux (Jce), 3.050, 3.350 (d.) ; Pierchon, 650, inc.

**Electricité.** — Artésienne, 940, 950 (d.) ; Béthunoise, 775, 790 ; Boulonnaise, 1.000, 1.020 (d.) ; Contin. du Gaz, 3.005, 3.150 (d.) ; Electr. Gaz Nord, 1.055, 1.100 (d.) ; Electr. Nord 950, 950 ; Electr. N.-O., 1.290, 1.300 ; Energ. Nord-France, 1.050, 1.075 ; Gaz d'Hersin, 955, inc. ; La Roubaisienne, 4.250, inc. ; Sect. Billy, 1.050, 1.060 (d.) ; Du Houillère, 520, 590 (d.).

**Métallurgie.** — Blanc-Misseron (ord.), 250, inc. ; Blanc-Misseron (prior.), 1.165, 1.250 (d.) ; Aciéries de Longwuy, 1.040, 1.220 (d.) ; de Micheville, 2.300, 2.460 (d.) ; du Nord, 825, 830 ; Sambre et Meuse, 485, 560 (d.) ; Arbel, 2.360, 2.440 (d.) ; Chant. France, 1.700, 1.800 (d.) Ateil. Nord France, 1.540, 1.700 (d.) (part.), 890, 1.230 (d.) ; Autos chen. 106, inc. ; Bleche, 1.550, 1.573 (d.) ; Call. 1.030, 1.130, ex-droit ; Delattre, 1.150, 1.170 (d.) ; Denain-Anzin, 3.650, 3.660 ; Electro-Métal., 450, 470 (d.) ; Fives-Lille, 2.215, 2.320 (d.) Marine, 1.665, 1.700 ; Nord-Est, 1.825, 1.980 (d.) ; Pco-Belge, 9.850, 11.300 (d.) ; Jeumont, 1.020, 1.020 ; Louvroil, 1.550, 1.525 ; Saint-Sauveur, 1.110, inc. ; Sauloes, 3.040, 3.700 (d.) Senelle, 1.880, 2.100 (d.) ; Tubes de Val, 1.300, 1.310 (d.)

**Entreprises et Matér. Constr.** — Carr. Dumont Vireux, 36, 30 (d.) ; Chaux et Cim. Lafarge, 14.800, 15.000 (d.) ; (action B 300) 4.200, 5.360 (d.) ; Ciments du Boul., 1.685, 1.715 (d.), en liquidation ; Portland, 24.300 inc. ; (parti), 97.000, ex-coupon ; Cim. et Chaux Rydrauli., 3.395, inc. ; Cim. Franç. et Portl. Boul., 7.800, 8.100 (d.) ; (jouiss.), 6.600, 7.200 (d.) ; Cim Pont-à-Vend., 4.300, inc. ; Desvroise, 5.750, 9.900 (d.) ; La Lorraine, 1.180, 1.240 (d.) ; Pollet et Chausson, 4.050, 4.300 (d.) ; (part), 41.000 inc. ; Super Cim. Boulonnais, 90, 110 (d.).

**Produits chim., Matières, Verreries** — Air liquide, 3.700, 3.690 ; part, 19.600, 19.000 (d.) Engr. d'Auby, 910, 910 ; de Roubaix, 5.300, inc. ; Glaces Nord France, 8.050, 10.750 (d.) ; Huiles, goudrons et dérivés, 7.050, ex-droit ; Kuhlmann, 2.570, 2.800 ; Oxhydrique française, 375, 400 (d.) ; Pechiney, 5.125, 5.825 ; Prod. Orgsno Chim., 1.210, 1.270 (d.) Rhone Poulenc, 4.319, 4.440 ; Saint-Gobain, Chauny et Ciney, 5.200, 5.700 ; Tein. de Libercourt, 570, inc. ; Verr. et Glac. d'Aniche, 3.150, 4.100.

# ANNONCES LÉGALES

### EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DOUAI.

Le nommé FROMONT Fernand, 44 ans, né le 20 décembre 1898, à Marchiennes, profession : cultivateur, demeurant à Marchiennes, rue de l'Abbaye, a été condamné par jugement du Tribunal de première instance de Douai, jugeant correctionnellement, en la peine de trois mois d'emprisonnement, trente mille francs d'amende, et aux dépens pour fraude alimentaire, délit commis le 6 septembre 1942.

Le Tribunal a, en outre, ordonné que ledit jugement serait par extrait, inséré aux frais du condamné dans le journal « LE REVEIL DU NORD », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder la somme de mille francs et affiché au nombre de un exemplaire à la porte de la Mairie de Marchiennes, avec défense pendant une durée de huit jours, d'enlever ladite affiche. Le tout par application des articles 1 - 3 - 4 - 7, loi du 1er août 1905, décret du 25 mars 1924, 52 du Code Pénal, 194 du Code d'Instruction Criminelle

Vu au Parquet : Le Procureur de la République

Pour extrait conforme : pour le Greffier en Chef, Le Greffier correctionnel : A. DELSAUT. 22.962

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

### FAILLITE DE LA SOCIETE GENERALE DE CONSTRUCTION et de RECONSTRUCTION, ayant siège à LAMBERSART, 67, rue du Bois.

Messieurs les créanciers sont invités à assister à la réunion des créanciers de ladite faillite, laquelle aura lieu au Tribunal de Commerce de Lille, salle des audiences, le jeudi, 7 Janvier 1943, à dix heures précises. La réunion a pour but de délibérer sur la formation d'un concordat ou d'un contrat d'union. 17.378

Etude de Me André MAGNIER, avoué près le Tribunal civil de Première Instance de Douai, 14 rue Lambrecht.

### PUBLICATION LEGALE

### EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Première instance de Douai, le VINGT ET UN OCTOBRE MIL NEUF CENT QUARANTE-DEUX, enregistré Entre : Monsieur Henri-Victor CHARPENTIER, ajusteur, demeurant à Pont-de-la-Deûle, 72, rue Jean Jaurès, y domicilié Demandeur ayant pour avoué Me André MAGNIER

Et : Madame Olga AMICI, épouse de Monsieur Henri-Victor CHARPENTIER, avec lequel elle est demeurée de droit, mais résidant en fait séparément à Waziers, 32, rue Jules Ferry, y domiciliée, Défenderesse ayant pour avoué Me Gilbert GODIN

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux CHARPENTIER-AMICI aux torts et griefs réciproques de chacun d'eux.

Douai, le 28 décembre 1942. — Pour extrait certifié par l'avoué soussigné : André MAGNIER. 17.371

Etude de Me Jean LECOUFFE, notaire à SAINT-POL-SUR-TERNOISE.

### Première insertion

Aux termes d'un acte reçu en présence de témoins par Me Jean LECOUFFE, notaire à SAINT-POL-SUR-TERNOISE, le 17 décembre 1942 Enregistré à SAINT-POL, le 22 décembre 1942, volume 337 B, numéro 413, folio 75. Contenant donation par Madame DABLEMONT Amandine-Joseph, sans profession particulière, demeurant à DIEVAL, veuve du Monsieur DESTREHEM Victor-Joseph, de son bien, au profit de ses deux enfants, pour partage entre ces derniers tant des biens donnés que de ceux leur appartenant déjà comme les ayant recueillis dans la succession de leur père.

Il a été attribué à Monsieur DESTREHEM Victor-Nestor-Joseph, sérieur, demeurant à DIEVAL, Le fonds de commerce de négociant en bois et sérieur autrefois, exploité à DIEVAL par Monsieur DESTREHEM-DABLEMONT, inscrit au registre de commerce tenu au Greffe du Tribunal Civil de SAINT-POL, le 23 août 1920, sous le numéro 3 et comprenant l'enseigne, la nom commercial, la clientèle, l'achalandage et le matériel en dépendant.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au plus tard dans les vingt jours de la seconde insertion et seront reçues à SAINT-POL, en l'étude de Me LECOUFFE. 17.376

Pour première insertion.

Etude de Me Fernand BEVIERRE, avoué à Cambrai, 8, rue Léon Gambetta.

### Commune et terroir d'IWUY

### Arrondissement de CAMBRAI (Nord)

VENTE par suite de licitation de : UNE MAISON A USAGE DE FERME, comprenant habitation, grange, remise dépendances et jardin, ensemble la créance pour dommages de guerre causés audit immeuble. Sise à Iwuy, rue du Maréchal Joffre, numéro 25. NUIT ARES QUATRE-VINGT-SIX CENTIARES DE TERRE LABOURABLE, Au terroir d'Iwuy lieu dit « LE NUIT ARES QUATRE-VINGT-SIX CENTIARES DE TERRE LABOURABLE, au terroir d'Iwuy lieu dit « Le Chemin des baudoirs ».

L'adjudication sera lieu le Lundi quinze février 1943, à quinze heures, en la Mairie d'Iwuy et par le Ministère de Me CAMIER, notaire à Cambrai, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé. On fait savoir que :

En vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal de première instance de Cambrai, le vingt-quatre juillet 1942, enregistré. Et aux requête, poursuites et diligences de :

1) M. Philippe MERIAUX, ancien charron, demeurant à Iwuy, rue du Maréchal Foch, numéro 55, veuf en premières noces de Mme Elisabeth COLPART, et en secondes noces de Mme Stéphanie-Hortense HAINAUT ;

2) Mme Marie-Joséphe MERIAUX, propriétaire, demeurant à Iwuy, rue Jean Jaurès, numéro 23, veuve de M Hector LARIVIERE ;

3) Mme Marie-Catherine MERIAUX, sans profession, demeurant à Iwuy, rue Gambetta, numéro 25, veuve de M. Charles-Auguste SAUVAGE ;

4) Mme Angélique COLLET, sans profession, demeurant à Thun-Levêque, à l'Ecluse d'Iwuy, veuve de M. Alexandre BRUNIAUX ;

5) M. Julien COLLET, marchand de bestiaux, demeurant à Iwuy, rue du Maréchal Joffre, numéro 19, époux de Mme Félicité HAINAUT ;

6) Mme Marie CARLIER, propriétaire, demeurant à Iwuy, rue du Maréchal Foch, numéro 40, veuve de M. Gustave COLLET ;

7) Mlle Madeleine-Octavie MERESSE, sans profession, demeurant à Doriannes (Commune de Douai) rue du Polygone, numéro 35, célibataire majeure ;

8) M. Tiburce BARRAUX, électricien et Mme Cunegonde-Sophie COLLET, son épouse, demeurant ensemble à Drocourt-les-Mines (Pas-de-Calais) sixième rue, numéro 4 ;

9) M. Alexandre LARTIGUE, cultivateur, demeurant à Thun-Levêque, époux de Mme Augustine GUISLAIN ;

10) Mme Rosalie BRUNIAUX, hôtelière, demeurant à Clermont (Oise) rue de la Perle, numéro 47, veuve de M. Joseph GIDON ;

11) Mme Hélena-Angélique BRUNIAUX, cultivatrice, demeurant à Thun-Levêque, Ecluse d'Iwuy, veuve de M. Louis LEFEBVRE ;

12) Mme Pauline DELABRE, cultivatrice, demeurant à Iwuy, rue du Premier Mai, veuve de M. Paul TANIS ;

13) M. Paul DELABRE, cultivateur, demeurant à Mœvres (Eure) époux de Mme Laure BRUNIAUX ;

14) M. Hubert FONTAINE, cultivateur, et Mme Emilie-Jeanne-Pauline DELABRE, son épouse, demeurant ensemble à Iwuy, rue de la Gare ;

15) Mlle Fernande DELABRE, sans profession demeurant à Iwuy, rue Danton, célibataire majeure ;

16) Mlle Irène DELABRE, sans profession, demeurant à Iwuy, rue Danton, célibataire majeure ;

17) M. Joseph DELABRE, sans profession, demeurant à Iwuy, rue du Premier Mai, numéro 7, célibataire majeur ;

18) Mlle Simone DELABRE, sans profession, demeurant à Thue-Saint-Martin, célibataire majeure ;

19) M. Alphonse-Charles BRIDOUX, chauffeur, et Mme Pauline-Hortense COLLET, son épouse, demeurant ensemble à Iwuy, rue de la Gare ;

20) M. Edmond-Joseph COLLET, marchand de bestiaux, demeurant à Escaudœuvres, route de Valenciennes, époux de dame Emma MUGUET ;

21) M. Emile-Wasst-Joseph TRIOUX, marchand de porcs et Mme Hortense-Reine COLLET, son épouse, demeurant ensemble à Iwuy, rue du Maréchal Foch ;

22) M. Lucien-Urbain LECHARTIER, inspecteur des Contributions Indirectes, et Mme Marie COLLET, son épouse, demeurant ensemble allée Saint-Roch, numéro 11 ;

23) Mme Pauline SERISIER, sans profession, demeurant à Iwuy, rue Faidherbe, numéro 10, veuve de M. Edouard-Paul-Jean-Baptiste COLLET ;

« Ayant agi tant en son nom personnel comme » ayant la jouissance légale de sa seconde fille ci-» après nommée âgée de moins de dix-huit ans, » qu'aux noms et comme tutrice légale de 1) Aïda » Pauline-Marie-Reine COLLET, sans profession, » célibataire, née à Iwuy, le trente avril 1924 ; 2) » Mlle Odette-Thérèse COLLET, née à Iwuy, le » cinq juillet 1928, ses deux filles encore mineures, » nées de son mariage » ;

24) M. Maurice COLLET, cultivateur, demeurant à Iwuy, rue du Rieux, époux de Mme Elise-Rosalie DOLAY ;

25) M. Gaston DOISE, cultivateur, et Mme Marie-Philomène-Cunégonde COLLET, son épouse, demeurant ensemble à Iwuy, rue de l'Egalité ;

26) M. Ernest GRATTEPANCHE, cultivateur, et Mme Carmelia-Maria PLUME, son épouse, demeurant ensemble à Mastaing ;

27) M. Lucien PLUME, cultivateur, demeurant à Hordain, célibataire majeur ;

28) M. Henri-Jacques DUFETEL, cultivateur, et Mme Hermance-Cunegonde PLUME, son épouse, demeurant ensemble à Mastaing ;

29) M. François RENNESEUX, cultivateur, et Mme Emma-Appolonie PLUME, son épouse, demeurant ensemble à Hordain.

Demandeurs, ayant pour avoué constitué, Me BEVIERRE,

Et aussi en présence ou lui dûment appelé de M. Edmond-Joseph COLLET, marchand de bestiaux, demeurant à Escaudœuvres, route de Valenciennes « Agissant en qualité de subrogé tuteur des mineures : 1) Pauline-Marie-Reine COLLET ; 2) Odette-Thérèse COLLET, ses nièces collatérales, sous la tutelle légale de leur mère, Mme » Pauline SERISIER, sans profession, demeurant à » Iwuy, veuve de M. Edmond-Paul-Jean-Baptiste » COLLET. Elu à cette fonction suivant délibération de leur conseil de famille tenu sous la pré-» sidence de Monsieur le Juge de Paix de Cambrai, » le vingt-huit octobre 1931 ».

Il sera : Le lundi 15 février 1943, à 13 heures précises, en la Mairie d'Iwuy et pardevant Me CAMIER, notaire à Cambrai, commis à cet effet par le jugement susénoncé, procédé à la vente sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

### Commune et terroir d'IWUY

UNE MAISON A USAGE DE FERME sise à Iwuy, rue du Maréchal Joffre, numéro 23, comprenant : habitation composée de trois pièces, un cabinet et un corridor, cave et grenier, grange, remise et dépendances, cour avec entrée charretière et puits, jardin. Le tout d'une contenance de douze ares dix centiares d'après titre et dix ares soixante-deux centiares d'après le cadastre ou l'ensemble, est repris sous les numéros 397, 398 et 399 pour dix ares soixante-deux centiares, tenant pardevant à la route Nationale de Reims à Valenciennes et d'un côté à l'avenue du Château.

Ensemble le droit à la participation de l'Etat à raison des dommages causés par faits de guerre audit immeuble en mai 1940, constatés par M. DELANNOY, architecte agréé à Douai, à la date du 10 juillet 1940, et pour lui estimés selon les tarifs de 1939, à VINGT-DE